

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération B2 N° 25-006
3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures trente, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à M. Didier DIROL
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Raoul LIMA

Madame Sofia RAFAÏ est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
05/02/2025

DATE D'AFFICHAGE :
05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2241-1 du le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau annexé à cette délibération présentant le détail des acquisitions et cessions effectuées par la commune ainsi que par l'Établissement Public Foncier d'Ile de France pour l'année 2023.

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 078-217802172-20250211-DEL25_006-DE



2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération B2 N° 25-006
3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts consultée le 30 janvier 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces verts,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour),

1. **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023 (Cf : Tableaux ci-joints).
2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **14 FEV. 2025**

Et publié/affiché le **14 FEV. 2025**



Sofia RAFAÏ

Secrétaire de séance

